

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141128-2014_B499-DE
Date de télétransmission : 04/12/2014
Date de réception préfecture : 04/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B499

OBJET : Institution - - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Philippe de SAINTDO pour sa participation au salon POLLUTEC les 4 et 5 décembre 2014 à Lyon

Le 28 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 novembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau - MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes, donne pouvoir à LHEN Hélène – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 28 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Madame le Président

Politique publique : Ressources

Thématique : Institution

Objet : Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Philippe de SAINTDO pour sa participation au Salon POLLUTEC les 4 et 5 décembre 2014 à Lyon

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le salon POLLUTEC, organisé tous les deux ans, se déroulera cette année du 2 au 5 décembre à Lyon. Ce salon rassemble les spécialistes de l'environnement, et notamment les spécialistes en équipements, procédés et services de gestion et transformation des déchets, du véhicule de collecte au système de tri mécano-biologique.

Un mandat spécial est sollicité pour que Monsieur Philippe de SAINTDO, membre du Bureau, puisse s'y rendre les 4 et 5 décembre 2014 en tant que représentant de la Communauté, délégué à la prévention et la gestion des déchets.

Exposé des motifs :

En application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de communauté a, par délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, délégué au Bureau ses attributions pour accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté du Pays d'Aix.

Ainsi, conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération précitée, le Bureau communautaire doit accorder un mandat spécial à l'élu concerné pour permettre la prise en charge des frais afférents à la mission qu'il accomplit.

A titre de rappel, les missions effectuées par les élus communautaires, dans ce cadre, doivent présenter un caractère exceptionnel et temporaire.

Les missions doivent répondre à une opération déterminée de façon précise et entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Le salon POLLUTEC, organisé tous les deux ans, se déroulera cette année les 2, 3, 4 et 5 décembre à Lyon. Ce salon rassemble les spécialistes de l'environnement, et notamment les spécialistes en équipements, procédés et services de gestion et transformation des déchets, du véhicule de collecte au système de tri mécano-biologique. Ce salon permet également aux participants de s'informer sur l'actualité réglementaire et technique du marché du déchets et du recyclage.

Un mandat spécial est donc sollicité pour que Monsieur Philippe de SAINTDO, membre du Bureau, puisse s'y rendre les 4 et 5 décembre 2014 au titre de sa délégation de Prévention et Gestion des Déchets.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-18 et L.5211-10 ;

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 du Conseil communautaire portant délégation d'attributions au Bureau et notamment « d'accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté » ;

VU la délibération n° 2014_A092 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 relatives à la désignation des représentants de la CPA aux organismes extérieurs.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** un mandat spécial à Monsieur Philippe de SAINTDO pour sa participation au Salon POLLUTEC les 4 et 5 décembre 2014 à Lyon ;
- **AUTORISER** pour l'exécution du présent mandat spécial le remboursement en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;
- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et à prendre toutes les décisions concernant ce dossier.

OBJET : Institution - - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Philippe de SAINTDO pour sa participation au salon POLLUTEC les 4 et 5 décembre 2014 à Lyon

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



02 DEC. 2014